

CAHIER DES CHARGES

Objet de la consultation :

Réalisation de vidéos de valorisation des métiers du Tourisme

Pouvoir Adjudicateur

COMITE DU TOURISME DE LA GUYANE

12 rue Lallouette 97300 Cayenne

Date limite de réception des offres : 14/06/2023 - 12H00

LE CONTEXTE DE LA MISSION

Dans le cadre de sa mission de coordination de la formation touristique, le Comité du Tourisme de la Guyane (CTG) organise diverses actions de promotion et de sensibilisation axées autour du secteur touristique guyanais.

C'est à ce titre que pour l'année 2023, le CTG souhaite réaliser une campagne de promotion et de communication dédiée aux métiers du tourisme à travers une diffusion multicanale de vidéos promotionnelles.

Objectifs:

- Valoriser les métiers du tourisme,
- Faire naître des vocations,
- Valoriser la beauté et les richesses du territoire.

Cibles:

- La jeunesse guyanaise diplômée ou non-qualifiée,
- Toute personne en reconversion professionnelle,
- Demandeurs d'emploi.

1. MAITRE D'OUVRAGE

Comité du Tourisme de la Guyane 12 rue Lallouette 97300 Cayenne Président : Jean-Luc LE WEST

2. OBJET DU PRESENT CDC ET DECOMPOSITION

2.1. Objet

Le présent cahier des charges a pour objet : Réalisation de vidéos de valorisation des métiers du tourisme

2.2. Le Synopsis

Le synopsis de la vidéo devra comporter les thématiques suivantes traitées de façon croisée :

- Dimension humaine :
 - Présentation d'un professionnel du secteur via son parcours de formation, son parcours professionnel et personnel, ses motivations, etc ...
 - Présentation des opportunités liées au métier visé (liées aux rencontres, au développement de certaines compétence ou d'un savoir être/faire, ...)
- Valeur ajoutée du métier présenté :
 - Pour les employés
 - o Pour les clients
 - Pour le patrimoine culturel et naturel de la Guyane

Chaque vidéo intégrera des visuels et du son sous la forme de rushs vidéo, de photos, interviews sonores, et des interviews à réaliser des professionnels en situation de travail (savoir-faire, valeurs humaines, passion du métier, ...).

L'habillage sonore pourra intégrer, selon le scénario, de la musique, de la voix-off. Du motion design pourra être mis en œuvre. L'intégration de panneaux avec des messages sous forme de phrases dépendra du scénario. Étalonnage à prévoir.

Des sous-titres devront apparaître : français.

Un générique de début et un générique de fin présenteront différentes informations : crédits, réalisation, maître d'ouvrage, logos, lien site internet du CTG, ...

Les vidéos devront intégrer les préconisations de la charte graphique spécifique du Comité du Tourisme de la Guyane.

2.3. Décomposition du marché

La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots.

3. CONTENU DE LA PRESTATION

3.1. Consistance de la prestation

Il s'agit de réaliser 10 vidéos s'adressant à un large public afin d'informer et de séduire les futurs professionnels du secteur.

Chaque vidéo promotionnelle sera réalisée à partir d'interviews : de prestataires touristiques, de clients, de prise de vue de leurs savoir-faire, de leurs valeurs et d'images attractives du territoire et de leur activité.

La mission sera partagée en trois phases :

- Première phase : écriture des synopsis et organisation du tournage
- Seconde phase : tournage
- Troisième phase : montage et finalisation des films et du spot

Formats de montage attendus :

Réalisation de 10 vidéos de valorisation des métiers du tourisme (1 minute au maximum)

Chaque vidéo doit s'adresser à un large public en valorisant les métiers et les acteurs du tourisme. Elle devra donc être facile d'accès et agréable, avec des messages simples. L'esthétique des images sera privilégiée afin de valoriser un professionnel et mettre en exergue son activité, ses valeurs et son savoir-faire.

Les métiers à présenter sont les suivants ;

- Hôtellerie : métiers de la réception / métiers des étages,
- Restauration : métiers de service en salle/ métiers de la cuisine,
- Accueil et animation : Guide animateur en milieu amazonien/ animateur sportif et loisir,
- Voyagiste : réceptifs/ agences de voyage,
- Responsable de site ou camp touristique,
- Autres.

3.2. Mission générale

La mission comprend:

- Préparation des vidéos (synopsis/questions ITW, planning, rendez-vous...),
- Ecriture du synopsis des différentes vidéos conformément aux instructions du CTG,
- Choix et fourniture de l'illustration sonore (musiques originales, bruitages, ...) des différentes vidéos,
- Organisation des séances de tournage en fonction de la météo et des disponibilités des différents intervenants,
- La réalisation des prises de vues, interviews et des prises de son,
- Montage conformément aux synopsis des vidéos,
- Prise en compte des remarques du maître d'ouvrage aux différentes phases de validation,
- Finalisation des vidéos,
- Version adaptée au public malentendant :
 - Sous-titrage en français
 - Ajout d'une traduction en langue des signes dans toutes les vidéos
- Création de fichiers en haute définition (4K).

Des visionnages partiels pourront être effectués, en fonction du planning de tournage, afin de valider l'avancement du travail et son adéquation par rapport au présent cahier des charges.

Le CTG se réserve le droit de se déplacer sur site lors de certains des tournages.

NB : Le présent cahier des charges décrit la prestation attendue mais le titulaire du marché sera aussi force de proposition.

Les prises de vues seront réalisées lors de journées ensoleillées et des reports seront à prévoir en cas de mauvais temps. <u>Les lieux de tournage sont à déterminer, toutefois une grande mobilité sur l'ensemble du territoire est attendue.</u>

3.3. Format des vidéos

Les reportages doivent être tournés en numérique format 4K 16/9 et son stéréo.

Terminés, ils seront livrés au maître d'ouvrage en format numérique : 4K.

3.4. Montage

Chaque reportage devra permettre d'identifier rapidement les intérêts les valeurs positives portées par le métier abordé.

Il incorporera le logo du CTG, le nom du réalisateur, la date de réalisation, les intervenants éventuels, etc.... selon une charte graphique type. Si l'aspect esthétique est un critère important, l'ambiance sonore réelle devra être intégrée afin de rendre compte au plus près du sujet présenté (recueil de propos - interview ou captation, ambiance sonore...). La voix-off pourra être utilisée. Un étalonnage devra être réalisé en fin de montage.

3.5. Contexte d'utilisation et mode de diffusion

Les vidéos visent principalement à être diffusées sur Internet et sur les réseaux sociaux, lors des salons ou encore à la télévision.

Elles pourront donc être utilisées de plusieurs façons :

- Visionnage sur écran de télévision ou d'ordinateur, et smartphones,
- Visionnage sur sites Internet (CTG, OT, etc...),
- Projection sur grand écran avec vidéoprojecteur,
- Diffusion sur TV locale,
- Diffusion sur les réseaux sociaux.

Conditions particulières :

Le CTG souhaite pouvoir réutiliser les rushes tournés, et souhaite en obtenir une copie à la fin de la mission sous une forme numérique exploitable par ses services (4k). Il sera libre de monter de nouvelles séquences, d'intégrer ces rushes à l'intérieur de nouveaux films ou séquences, sous réserve d'indiquer les noms des ayants droits à titre gracieux, et ce, pour des usages commerciaux et non-commerciaux.

La proposition financière intégrera la fourniture via un lien des rushs au format broadcast, au format 4K mp4, pour une consultation plus aisée. Les rushes devront être classés et indexés à minima. Les rushes non-utilisables (image floue, tremblante...) ne devront pas être intégrés.

Matériel :

Matériel non fourni. Le CTG décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégâts matériels qui pourraient survenir sur toute la durée de la mission.

Modalités d'échange

Pour mener à bien ce projet, le CTG tient à la collaboration de façon la plus étroite et continue entre l'équipe de réalisation et le personnel de l'établissement, à tous les stades de la production (écriture, choix des musiques et du son, ...). Les représentants pour le CTG seront Marvin DORVILLE, chargé de l'Observatoire Touristique, Formation et du Système d'Information Touristique et Dimitri LECANTE, chef du Pôle Expertise Touristique & Qualité.

Une réunion au début de la prestation fixera les modalités d'échanges et de suivi, ainsi que le planning opérationnel. La première réunion sera physique et les autres pourront avoir lieu par conférence téléphonique ou visio selon la disponibilité du réalisateur et de son équipe. Autant de rencontres que nécessaires sont également à envisager entre le prestataire et les agents du CTG lors du tournage et du montage des vidéos.

Le CTG sera associé à la phase de montage. Ayant la connaissance du terrain et des acteurs locaux nécessaire pour permettre au prestataire d'obtenir des contacts rapides avec les personnes « ressources », le maître d'ouvrage pourra également conseiller le prestataire sur les lieux permettant des prises de vues aisées ou intéressantes.

3.6. Cession des droits de propriétés intellectuels

Le Comité du Tourisme de la Guyane disposera des droits de reproduction et de diffusion de l'intégralité de la vidéo sans limitation de nombre quel que soit le support envisagé : les supports internet, les vidéo-projections et sur écrans, CD ou DVD, en VOD, en TV, etc. Le CTG pourra donc projeter gracieusement les vidéos sous quelque forme que ce soit (conférence, festival, formation, site Internet, ...) et pourra aussi autoriser toute personne, organisme (Offices de tourisme, parcs, opérateurs économiques (hébergeurs, restaurateurs, artisans, producteurs, etc.), ou partenaires (les communautés de communes, les services de l'état, les chambres consulaires...) à faire de même.

La durée de cession des droits est la durée légale de protection du droit des auteurs. Dans le cas d'utilisations non prévues, l'accord des différentes parties devra être nécessaire. Le CTG pourra utiliser tout ou partie des vidéos réalisées ou des rushes utilisables, les incorporer dans un autre film, ou les projeter lors d'émissions TV... Dans ce cadre, le réalisateur s'engage à céder gracieusement ses droits. Il sera alors mentionné dans le générique.

3.7. Droit à l'image

Le prestataire garantira au Comité du Tourisme de la Guyane avoir obtenu toutes les autorisations, et droits divers nécessaires au tournage, montage et exploitation des films et du spot. On pourra noter plus particulièrement tous les droits à l'image des différentes personnes filmées, et ce, pour tous les usages voulus par le CTG. De même, il aura obtenu les droits éventuels concernant des lieux, monuments, bâtiments ou sites spécifiques.

4. DELAIS D'EXECUTION DES PRESTATIONS

L'exécution des prestations démarre à partir de la signature de l'acte d'engagement ou du devis formalisé.

Le prestataire devra préciser les délais de réalisation pour chaque vidé.

La mission se fera au fur et à mesure :

Mission	Délais d'exécution
Ecriture synopsis	3 semaines
Tournage	4 semaines
Montage et finalisation des films et du spot	4 semaines

Livrable	Délais de livraison
Capsules vidéo	Livraison au compte-goutte possible.
	Totalité livraison le 4 septembre 2023

5. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

5.1. Pièces constitutives de l'offre

Le prestataire devra formuler une offre composée de :

- Une note méthodologique, démontrant une bonne compréhension de la demande, proposant une trame simplifiée de la méthode, et précisant le planning prévisionnel, les modalités d'intervention et d'échanges au cours de la mission.
- Un devis détaillé par type de dépenses (tous les frais devront être incorporés déplacement, hébergement, restauration...)
- Une liste des vidéos déjà réalisées dans des domaines similaires (avec des extraits envoyés par lien ou disponibles sur Internet) et une présentation des intervenants techniques / de la société.
- Le présent cahier des charges et l'offre datés et signés.

5.2. Critères de sélection des offres

- Références et approche artistique 30%
- Valeur Technique 30%
- Prix 40%

5.3. Consultation

La date de la remise des offres est fixée au : Mercredi 14 juin 2023 – 12H00

A l'attention de :

Comité du Tourisme de la Guyane 12 Rue Lallouette, 97300 CAYENNE

Envoie par mail : marvin-olivier.dorville@guyane-amazonie.fr Ou dépôt au CTG aux horaires d'ouverture au public

5.4. Juridiction compétente en cas de contentieux

Tribunal administratif de Cayenne.

5.5. Délais de validité des propositions

Le candidat restera engagé sur sa proposition pendant un délai de validité des offres de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres au maître d'ouvrage.

6. MODE D'EXECUTION DE LA MISSION

Le maître d'ouvrage établira une convention. Le candidat retenu sera chargé d'exécuter les prestations conformément à la convention établie.

6.1. Avances

Aucune avance ne sera versée.

6.2. Modalités de règlement

Les acomptes et le solde du marché seront versés au titulaire en fonction de l'état d'avancement des prestations par mandat administratif. Le candidat retenu devra déposer ses factures sur la plateforme chorus pro.

7. RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les soumissionnaires feront parvenir, avant le 11/06/2023, une demande soit sur la plateforme des marchés sécurisés, soit par mail à : Marvin DORVILLE, Chargé de l'Observatoire Touristique, Formation et SIT - marvin-olivier.dorville@guyane-amazonie.fr